



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

psychiatres

Question écrite n° 60576

Texte de la question

M. Simon Renucci souhaite attirer l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les orientations du plan de santé mentale. Selon le comité d'action syndicale de la psychiatrie (CASP), la diminution de 43 % de lits en psychiatrie publique et la baisse du nombre de personnel dans ce secteur accroissent, les difficultés de cette profession alors que la demande est en hausse constante. On compte, en France, 13 000 psychiatres pratiquants mais on estime aujourd'hui que 800 postes de praticiens hospitaliers sont inoccupés sur un total de 4 500. D'ici à 2020, en raison des départs à la retraite, le nombre de psychiatres, dans le privé et le public, devrait diminuer de 40 %. Le secteur de la psychiatrie doit disposer de moyens importants pour redonner confiance à l'ensemble des personnels hospitaliers qui font face tous les jours aux difficultés de leur métier. C'est pourquoi, il lui demande quelles sont les mesures que le Gouvernement entend prendre à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Simon Renucci](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60576

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2005, page 2690